

Décision

Générale

colonial

Décision n° 990 le sergent-chef Pouthier prendra, à compter du 1er septembre 1945.

n° 990 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
25 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

le sergent-chef Pouthier prendra, à compter du 1er septembre 1945, les fonctions d'agent spècial du Cercle de Tadjourah et de prépose aux Douanes en remplacement de l'adjudant-chef Sauzet. Il aura droit à l'indemnité de fonctions de 900 francs l'an prévue par arrêté du 14 juin 1939.